

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2024
Extrait du registre des délibérations

Conseillers en exercice :	17
Présents :	14
Pouvoirs :	2
Excusés :	2
Absente :	1
Non participé au vote :	
Votants :	
* voix pour :	16
* voix contre :	0
* abstention(s) :	0

Vendredi 2 février 2024, à 20h30, en vertu de la convocation du vendredi 26 janvier 2024, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Gensac la Pallue se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Cédric DUPUY, Maire.

Etaient présent(e)s : M. DUPUY Cédric, Maire, Mme ARNAUD Isabelle, Mme BOUETARD Sabrina, M. BOURGEOIS Vincent, M. DAGNAUD Christian, Mme DELESQUE Patricia, M. EICHERT Jean-Marie, Mme LEOMENT Adeline, M. MARAIS Alain, Mme MARTIN Caroline, Mme PENOUTY Isabelle, M. POISBELAUD Alain, M. RABY Philippe, Mme ROBERT Béatrice

Etaient excusé(e)s :

Mme DEHEEGER Virginie (donne pouvoir à Mme BOUETARD Sabrina), M. FAURIE Allain (donne pouvoir à M. EICHERT Jean-Marie),

Etait absente : Mme LAFORGE Julie

A été nommée secrétaire : Mme PENOUTY Isabelle

2024-01-002 Subvention exceptionnelle à la SPA

Mme BOUETARD Sabrina explique qu'un administré est écroué jusqu'au mois de juin. Il a deux chiens et trois chiots, qui sont à la SPA depuis la mi-novembre 2023. Ce dernier refuse de procéder à un abandon de l'ensemble de ses animaux.

Au 30 janvier 2024, une facture d'un montant de 5565.30 €, couvrant les frais de pension, de vétérinaire et de nourriture, a été adressée par la SPA au propriétaire.

Il est proposé au Conseil Municipal le versement d'une subvention exceptionnelle à la SPA de COGNAC d'un montant de 150.00 €, afin que ce refuge puisse continuer à nourrir dans les semaines à venir les animaux de cet administré.

AR Prefecture

016-211601505-20240202-202401002-DE
Reçu le 21/02/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- de verser une subvention exceptionnelle à la SPA de COGNAC, située 22 chemin des Prés, 16130 ARS, d'un montant de 150.00 €,
- d'imputer la dépense sur le budget communal

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme, le 16/02/2024

Le Maire,
Cédric DUPUY

